



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement

Forêt, chasse, milieux naturels

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000046

portant création d'un comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Le Préfet des Yvelines,

VU le code forestier, notamment ses articles L.411-1 à L.413-1 et R.* 411-1 à R.* 413-4 ;

VU le décret du 11 septembre 2009 portant classement comme forêt de protection de la forêt de Rambouillet sur le territoire des communes d'Adainville, Auffargis, Bazainville, Behoust, La Boissière-Ecole, Bonnelles, Bourdonné, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Les Essarts-le-Roi, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Gazeran, Grosrouvre, Hermeray, Longvilliers, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Mittainville, Montfort-l'Amaury, Orgerus, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, La Queue-les-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamp, Vieille-Eglise-en-Yvelines dans le département des Yvelines ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

ARRÊTE :

Article 1er : Il est institué auprès du préfet des Yvelines un comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet.

Ce comité peut être consulté sur les orientations de gestion de la forêt de protection conformément au régime forestier spécial.

Article 2 : La composition du comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet est arrêtée comme suit :

Présidence : Monsieur le préfet des Yvelines ou son représentant

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- six représentants de l'Union des Maires des Yvelines
- trois représentants du Conseil Général des Yvelines
- trois représentants du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- le président de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline
- le président de la communauté des communes du Pays Houdanais
- le président de la communauté de communes des Étangs
- le président du syndicat mixte d'élaboration du SCOT Sud Yvelines

- le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet (SIAEP)
- le président du syndicat intercommunal des eaux de la région de Cernay la Ville (SIERC)
- le président du syndicat intercommunal de la région de Rambouillet (SIRR)
- le président du syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Rambouillet (SYMIPERR)
- le président du syndicat intercommunal de la région des Yvelines pour l'adduction de l'eau (SYRIAE)
- le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Ablis (SIAEP Ablis)

Représentants des établissements publics et administrations

- la directrice départementale des territoires
- le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
- le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine
- le directeur de l'agence de Versailles de l'Office National des Forêts (ONF)
- le directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière
- le chef du service interdépartemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Organisations professionnelles représentatives

- trois représentants désignés par le Centre Régional de la Propriété Forestière
- trois représentants désignés par le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile de France
- trois représentants désignés par la chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France

Personnalités scientifiques qualifiées

- Monsieur Gérard ARNAL, Botaniste, CSRPN
- Monsieur F. LE TACON, Mycologue, INRA
- le président du comité scientifique de gestion des réserves biologiques domaniales
- le président de la Société Historique et Archéologique de Rambouillet et des Yvelines

Représentants des associations d'usagers et des associations de défense de l'environnement

- la présidente de Yvelines Environnement
- le président du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt (CERF)
- le président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY)
- le président de la Société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt (SARRAF)
- le président du Centre Ornithologique d'Ile de France
- le président de la Fédération départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- le président du comité départemental de randonnée pédestre
- la présidente du comité départemental de cyclotourisme des Yvelines
- le président du comité régional de tourisme équestre
- le président du Comité départemental du tourisme des Yvelines

Article 3 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

Article 4 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 5 : Le comité se réunit sur convocation de son Président.

Article 6 : le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Rambouillet, la directrice départementale des territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Versailles, le 13 MAI 2011

Le préfet des Yvelines,
chevalier de la Légion d'honneur

Michel JAU